



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Projet d'Avis 125 sur le renouvellement du FEAMP

Par la publication de sa proposition de nouveau règlement FEAMP le 12 juin 2018, la Commission européenne a décrit les domaines pour lesquels elle considère qu'un soutien financier public est envisageable. Il s'agit de : la mise en œuvre de la PCP, de la politique maritime de l'Union, des engagements de l'Union dans le domaine de la gouvernance des océans, la mise en place d'une pêche durable, viser la conservation des ressources biologiques en mer, contribuer à la sécurité alimentaire, favoriser la croissance d'une économie bleue et nouveautés : contribuer à des océans sains, sûrs, sécurisés, propres et gérés durablement, contrôler les frontières et lutter contre la criminalité maritime.

A ce stade du processus de renouvellement du FEAMP, les membres du CC Sud souhaitent à leur tour, rappeler leurs priorités et les domaines qu'ils jugent bon de financer ou non.

### **I. Aspects Sociaux et économiques**

Les objectifs sociaux ne sont pas clairement valorisés dans le corps du texte selon les membres du CC Sud. En effet plusieurs phénomènes sociaux doivent être pris en compte lors du renouvellement de ce règlement.

#### ***1. L'inutilisation du fond actuel et simplification***

Alors que le CC Sud soutient la nécessité de simplifier l'utilisation des fonds, nous pensons que cela ne devrait pas être confondu avec la réduction des règles sur la façon de dépenser les fonds publics, y compris au moins une liste de mesures éligibles et une liste de conditions qui doivent être respectées pour un soutien financier.

Le fait que les États membres ne dépensent pas les ressources allouées est principalement dû à l'inefficacité administrative interne au niveau national et local, les politiques imposées des règles en matière de dépenses, etc.

Par conséquent, déléguer la décision de ce que les dépenses sont éligibles et qui peuvent accéder aux fonds des gouvernements nationaux ne réduira pas la charge administrative. Au lieu de cela, il crée des coûts non stratégiques et l'accès inégal aux fonds dans toute l'Union européenne.

Afin d'améliorer la transparence sur l'utilisation du FEAMP, les membres du CC SUD proposent notamment que des indicateurs d'utilisation du fond soit mis en place afin de révéler si le fond profite en particulier à une certaine catégorie d'acteur. Des mécanismes clairs doivent être mis en place pour vérifier et garantir que les fonds publics sont investis là où ils sont le plus nécessaires et contribuent à la gestion durable de l'océan.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Une simplification bien maîtrisée et dans la continuité du précédent fond permettrait de renouer une dynamique avec les professionnels en perte de confiance quant à l'utilisation des fonds publics. La participation dans les politiques publiques des professionnels doit en outre être maintenue, notamment grâce à un soutien au renforcement et à la pérennisation des structures professionnelles.

## **2. Le renouvellement générationnel**

Les conditions de travail difficiles et peu sûres sont responsables de la faible attractivité du secteur de la pêche : peu de jeunes souhaitent aujourd'hui faire ce métier. L'amélioration du confort à bord, de la sécurité, des méthodes de pêche sont des aspects que le FEAMP devrait permettre de financer.

Il faut créer les conditions nécessaires pour que les jeunes s'intéressent à la pêche : mettre en valeur les métiers de la mer.

## **3. L'économie Bleue**

L'allocation de fonds pour une économie bleue durable devrait garantir des avantages sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures. Toutefois, toute activité économique doit toujours évoluer dans les limites établies par la capacité de charge des écosystèmes dans lesquels elle évolue. Une approche fondée sur les écosystèmes devrait être appliquée à toutes les activités maritimes et pas seulement à la pêche.

## **4. Les aides aux entreprises**

Ce point ne fait pas l'objet d'un consensus au sein du CC Sud. Les membres représentant le secteur demande une poursuite et un renforcement des aides aux entreprises notamment par le biais d'un retour aux règles actuelles concernant les aides à :

- L'arrêt temporaire ou définitif d'activité
- Le stockage
- La remotorisation
- L'installation des jeunes
- L'accès prioritaire de la pêche artisanale et des RUP

En revanche les membres représentant les ONG ne sont pas en faveur de ces mesures qui ont le potentiel de maintenir le niveau actuel élevé de capacité de pêche, de nuire à l'efficacité des plans de gestion et de menacer le rétablissement des stocks de poissons.

## **II. Aspects environnementaux**

Le fonds pour l'après 2020 devrait entre autres fournir des aides contribuant à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, à accroître la sélectivité des engins et des pratiques de pêche, et la collecte des données.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## **1. La collecte de données**

La collecte, le contrôle et l'application efficace des données sont les conditions préalables essentielles pour une gestion durable de la pêche. Cependant, les données adéquates sur plusieurs populations sont insuffisantes. La proposition de la Commission ne suggère qu'un changement limité du schéma de dépenses actuel. Le FEAMP post-2020 devrait prévoir des règles claires pour le renforcement du soutien à la collecte de données, à la recherche, aux partenariats avec les scientifiques et à l'innovation

## **2. L'amélioration de la sélectivité**

La meilleure option pour minimiser les rejets consiste tout d'abord à éviter les captures non désirées en préconisant des mesures favorisant la sélectivité du poisson en mer, telles que des modifications techniques des engins pour inclure des dispositifs d'évitement du poisson (grilles, panneaux, dispositifs d'exclusion de tortues, dispositifs d'éclairage, etc.). Pour parvenir à une réduction significative des captures indésirées, le financement du FEAMP devrait continuer à soutenir, entre autres:

- Projets pilotes visant à tester et à améliorer la sélectivité des engins de pêche.
- la diffusion des connaissances sur la manière de réduire les captures indésirées.
- L'adoption d'engins et d'équipements améliorant la sélectivité des engins de pêche en termes de taille ou d'espèce, ainsi que de techniques de pêche permettant d'éliminer les rejets en évitant ou en minimisant les captures non souhaitées d'espèces commerciales et non commerciales.

## **Conclusion**

Les membres du CC Sud demandent :

- le rappel, au moins dans les considérants, des types d'actions éligibles, en se fondant sur l'existant.
- Un effort de transparence sur l'utilisation des financements
- La valorisation des métiers de la mer et autres mesures contribuant au renouvellement générationnel
- Une approche écosystémique pour l'ensemble des activités maritimes
- Une amélioration des systèmes de collecte de données
- Le financement des études sur les dispositifs de sélectivité et de leurs mises en place

